

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.03.2016

Le 21 mars 2016 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Richeville légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Roland DUBOS, Maire.

Étaient présents : M. Maxime LAFOLIE, M. Bernard DELACOUR, Mme Béatrice LAFOLIE, Mme Karen TROUSSIER, Mme Marie DESCHAMPS, Mme Helena SALINGUE, M. Éric LEGENDRE, M. Jean François PETILLON.

Étaient absents : Mme Corinne CHERIOT, M. Nicolas PETIT.

Secrétaire : Mme Béatrice LAFOLIE.

Le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2016 est lu, adopté et signé.

Le Conseil Municipal approuve l'ordre du jour.

1. Vote du Compte Administratif 2015.

En présence de Mme Agnès JANIN, M. Roland DUBOS a présenté le compte administratif 2015, puis il s'est retiré pour le vote.

Sous la présidence de M. Jean François PETILLON, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 qui présente un excédent de 54.415,10 € en section de fonctionnement et un excédent de 9.182,60 € en section d'investissement.

2. Approbation du Compte de Gestion 2015.

Sous la présidence de M. Roland DUBOS, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 dressé par Mme Agnès JANIN, Receveur Municipal.

3. Affectation du résultat.

Puis le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement de 54.415,10€ en excédent reporté de fonctionnement à l'article 002.

4. Vote des taux des 4 taxes.

Le Conseil Municipal vote le taux des 4 taxes suivantes : 9,69% pour la taxe d'habitation, 10,78% pour le foncier bâti, 20,66% pour le foncier non bâti et 12,44% pour la CFE (Contribution Foncière des Entreprises).

5. Vote du Budget Primitif 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 184.528,10 € en section de fonctionnement et à la somme de 126.380,00 € en section d'investissement. Il fixe la liste des subventions dont le montant total s'élève à 4.730 € dont 2.000€ au CCAS.

Dans ce budget il est prévu en investissement des travaux de sécurité sur la RD 6014 pour 110.000 Euros dont un plateau surélevé devant la mairie et l'école et des emplacements de stationnement sur toute la longueur de la RD 6014.

6. Institution du droit de préemption urbain.

Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé, le Conseil Municipal décide (1 abstention et 8 voix pour) d'instituer un droit de préemption sur la commune de RICHEVILLE.

7. Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1er novembre 2016.

8. Modifications des statuts de la Communauté de Communes d'ETREPAGNY.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter aux statuts de la communauté de communes, dans le groupe compétences facultatives : la mise en place et la gestion d'une Maison des Services au Public et la mise en place et la gestion d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

9. Convention de mise à disposition de service pour l'instruction des droits des sols avec la communauté de communes d'ETREPAGNY.

Le Plan Local d'Urbanisme étant approuvé, l'Etat n'instruit plus les autorisations d'urbanisme pour la commune de Richeville. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la communauté de communes d'ETREPAGNY pour l'instruction des droits des sols.

10. Questions diverses.

M. le Maire demande à M. PETILLON d'enlever les grilles installées sur le trottoir le long de son ancien corps de ferme.

Séance levée à 21h10.

Le Maire,
Roland DUBOS